

PROGRAMME DE FORMATION**Exercice d'évacuation incendie***Mise en situation réelle d'évacuation de l'établissement, avec compte rendu écrit*

Durée	3 heures : préparation avec le responsable, exercice sur site, débriefing à chaud et compte rendu écrit
Effectif	L'ensemble des occupants présents dans l'établissement. Le briefing des chargés d'évacuation réunit 2 à 15 personnes
Public concerné	Tout le personnel de l'établissement, et le cas échéant le public accueilli. Séquence dédiée pour les guides-files, serre-files et responsables d'évacuation
Prérequis	Aucun prérequis. L'établissement doit disposer d'une alarme en état de fonctionnement et de consignes de sécurité affichées
Modalité	Formation en présentiel, en intra, dans les locaux de l'établissement, en conditions réelles
Zone d'intervention	Région Auvergne-Rhône-Alpes

1. PRÉSENTATION

L'exercice d'évacuation n'est pas une formalité administrative : c'est le seul moment où l'on découvre ce qui ne fonctionne pas. Une issue condamnée, une alarme inaudible dans un atelier bruyant, un point de rassemblement situé sur la voie d'accès des secours, un étage que personne ne pense à vérifier.

L'exercice se déroule en conditions réelles, avec déclenchement de l'alarme, évacuation effective et chronométrage. Il est suivi d'un débriefing à chaud avec les participants et d'un compte rendu écrit remis à l'établissement.

Ce compte rendu est la pièce qui atteste du respect de l'article R. 4227-39 du Code du travail. Il consigne le déroulement, les temps relevés, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration proposés.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette action répond à une obligation périodique de l'employeur :

- Article R. 4227-39 du Code du travail : la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices ont lieu au moins tous les six mois.
- Article R. 4227-28 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.
- Article R. 4227-37 du Code du travail : la consigne de sécurité incendie est établie et affichée dans chaque local où sont réunies plus de cinq personnes.
- Article L. 4121-1 du Code du travail : obligation générale de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

- Article L. 6313-1 du Code du travail : action de formation concourant au développement des compétences, éligible à une prise en charge par un opérateur de compétences.

3. OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ

Rendre chaque occupant de l'établissement capable d'évacuer sans délai au signal d'alarme, en empruntant le cheminement adapté et en rejoignant le point de rassemblement, et permettre à l'employeur de vérifier l'efficacité réelle de son organisation d'évacuation.

Au sens de l'article L. 6313-2 du Code du travail, cette action constitue un parcours pédagogique permettant d'atteindre cet objectif professionnel.

4. COMPÉTENCES VISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque compétence est formulée de façon opérationnelle et fait l'objet d'une évaluation identifiée, conformément aux indicateurs 5 et 11 du Référentiel National Qualité.

Compétence visée	À l'issue, le participant est capable de...	Modalité d'évaluation
C1 — Reconnaître le signal d'alarme et réagir sans délai	Identifier le signal sonore d'alarme générale de son établissement et cesser immédiatement son activité pour évacuer	Observation du délai de réaction, chronométré depuis le déclenchement
C2 — Évacuer par le cheminement adapté	Emprunter le cheminement balisé le plus proche, sans utiliser les ascenseurs, en fermant les portes derrière soi	Observation directe sur les cheminements par le formateur et les observateurs désignés
C3 — Rejoindre et tenir le point de rassemblement	Se rendre au point de rassemblement, s'y maintenir et se signaler au responsable du comptage	Comptage nominatif au point de rassemblement et relevé du temps total
C4 — Tenir son rôle de guide-file, serre-file ou responsable d'évacuation	Guider les occupants de sa zone, vérifier que celle-ci est vide, signaler toute personne manquante ou en difficulté et rendre compte au responsable	Observation du rôle tenu pendant l'exercice et restitution lors du débriefing
C5 — Alerter les secours	Transmettre un message d'alerte permettant l'engagement de moyens adaptés et faciliter l'arrivée des secours sur site	Mise en situation d'alerte lors de la préparation ou de l'exercice

5. CONTENU DE LA FORMATION

Phase 1 — Préparation avec le responsable de l'établissement

- Échange préalable : configuration des locaux, effectifs, horaires, publics sensibles, contraintes d'exploitation
- Examen des consignes de sécurité, des plans d'évacuation et du registre de sécurité
- Choix du scénario : évacuation totale ou partielle, zone de départ de feu simulé, issue neutralisée
- Décision d'un exercice annoncé ou inopiné, arrêtée avec le responsable
- Identification des guides-files, serre-files et responsables de zone, et briefing de leur rôle

Phase 2 — Déroulement de l'exercice

- Déclenchement de l'alarme et relevé de l'heure de départ
- Évacuation des occupants, observation des cheminements et du comportement
- Mise en situation d'alerte des secours
- Vérification des zones par les serre-files et remontée d'information
- Comptage au point de rassemblement et relevé du temps total d'évacuation
- Levée de doute et fin d'exercice

Phase 3 — Débriefing à chaud

- Restitution des temps relevés et des observations
- Analyse collective : ce qui a fonctionné, ce qui a bloqué
- Points de sécurité relevés : issues, balisage, éclairage de sécurité, alarme, point de rassemblement
- Recommandations immédiatement applicables

Phase 4 — Compte rendu écrit

- Rapport transmis au responsable de l'établissement
- Déroulement, temps d'évacuation, effectif évacué, anomalies constatées
- Axes d'amélioration hiérarchisés : organisation, matériel, signalisation, formation
- Éléments à reporter au registre de sécurité

6. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exercice en conditions réelles, dans les locaux et aux horaires d'exploitation de l'établissement
- Observation directe sur les cheminements, chronométrage
- Débriefing structuré fondé sur les faits observés, sans mise en cause des personnes
- Compte rendu écrit documenté, exploitable pour le registre de sécurité

Matériel mobilisé

- Chronomètres et grilles d'observation
- Générateur de fumée froide non toxique, selon le scénario retenu et l'accord de l'établissement
- Chasubles d'identification pour les guides-files et serre-files
- Plans d'évacuation de l'établissement

7. POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE

L'échange préalable avec le responsable de l'établissement identifie la configuration des locaux, les effectifs, les publics sensibles et les exercices déjà réalisés. Le scénario et le niveau d'exigence sont calés à partir de ce repérage.

8. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Observation directe du comportement et des cheminements pendant l'exercice
- Relevé chronométré du temps d'évacuation et du délai de réaction à l'alarme
- Comptage de l'effectif évacué au point de rassemblement
- Débriefing à chaud avec l'ensemble des participants
- Feuille d'émargement signée par les personnes présentes

- Compte rendu écrit remis à l'établissement

9. SANCTION DE LA FORMATION

- Compte rendu écrit d'exercice d'évacuation, pièce justificative au titre de l'article R. 4227-39
- Certificat de réalisation remis à chaque participant émargé, conformément à l'article D. 6313-3-1 du Code du travail
- Attestation de présence transmise à l'employeur

10. PROFIL DU FORMATEUR

- Formation animée par un sapeur-pompier en activité
- Expérience opérationnelle du secours à personne et de la lutte contre l'incendie
- Formateur en prévention et sécurité au travail, à jour de ses qualifications
- Intervenant en prévention des risques professionnels enregistré sous le n° 8906299
- Les compétences de chaque intervenant sont vérifiées et documentées par ESFORMA avant toute intervention : diplômes, attestations de qualification et expérience professionnelle sont conservés au dossier

11. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par demande de devis à contact@esforma.fr ou au 06 29 38 65 40. Le devis est établi sous 48 heures ouvrées.

La session est planifiée d'un commun accord, avec un délai minimum de 15 jours ouvrés entre la validation du devis et le démarrage de la formation, sous réserve de disponibilité. Un délai plus court peut être étudié en cas d'urgence.

12. TARIF

Tarif établi sur devis personnalisé, selon l'effectif, la durée et le lieu de la formation. Devis gratuit sous 48 heures ouvrées.

TVA non applicable — article 293 B du Code général des impôts.

Formation susceptible d'être prise en charge par votre OPCO au titre du développement des compétences.

13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations ESFORMA s'inscrivent dans une politique d'égalité des chances. Toute personne en situation de handicap souhaitant suivre cette formation est invitée à se signaler dès la demande de devis, afin que les adaptations nécessaires soient étudiées ensemble.

Référent handicap : Emmanuel SEGURA — 06 29 38 65 40 — contact@esforma.fr

14. VALIDITÉ ET RECYCLAGE

L'article R. 4227-39 du Code du travail impose des exercices au moins tous les six mois. Le compte rendu du présent exercice justifie l'un d'eux.

ESFORMA recommande d'alterner un exercice annoncé et un exercice inopiné, et de faire varier le scénario d'un exercice à l'autre : neutralisation d'une issue, départ de feu à un autre étage, absence d'un responsable de zone.

15. CONTACT

SEGURA ESFORMA — Emmanuel SEGURA

200 rue du Cinier - 01480 Jassans-Riottier

06 29 38 65 40 — contact@esforma.fr — www.esforma.fr